

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 6'030'000.--
pour l'acquisition
du site Arkina à l'Avenue des Sports.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé à l'Hôtel de Ville le 12 août 2008 et le 20 août 2008 sur le site d'Arkina.

Elle était composée de mesdames Martine Frey-Taillard, Marianne Savary et messieurs Daniel Bercher, Olivier Kernén, Jacques Levailant, Olivier Maibach, Dominique Viquerat et du soussigné désigné comme rapporteur. Lors de la 2ème séance Dominique Viquerat était excusé.

La délégation municipale était composée lors de la 1ère séance de monsieur le Syndic Rémy Jaquier et monsieur le municipal Cédric Pillonel et lors de la 2ème séance nous avons accueilli en plus messieurs les municipaux Marc-André Burkahard vice-syndic, Paul-Arthur Treyvaud, et messieurs François Armada, URBAT, Markus Bärtschi, architecte de la ville et Monsieur Rouiller ancien chef d'exploitation du site. Nous les remercions pour leurs explications détaillées.

Le 19 novembre la municipalité a appris que le 20 novembre la direction d'Arkina informerait tous les employés de la fermeture du site. Rapidement la municipalité émet l'idée de maintenir une production d'eau à Yverdon-les-Bains. Elle désigne un groupe de travail afin de trouver une solution pour maintenir la production d'eau. Malgré leurs investigations le groupe de travail ne trouva aucun partenaire pour maintenir la production.

Une analyse des bâtiments a été effectuée par un bureau de la place. Une valeur vénale a été estimée à 8 millions. La municipalité a fait une offre à 6 millions à Feldschlösschen, tout équipement compris. La société accorde un droit d'emption au 31 décembre. De plus le groupe Feldschlösschen pose une contrainte supplémentaire. Si il y a production il impose une restriction de 24 mois et il ne sera possible que de distribuer l'eau en Suisse romande (valais non compris), une fois 24 mois passés cette clause tombe.

L'affectation des locaux ne sont pas encore définitif. Chaque commissaire a reçu les documents suivants:

- Etude et analyse de faisabilité de la localisation des deux services communaux STE et SEY
- Business Plan « Les menhirs »
- Rapport concernant l'estimation de: RF N°2176, ECA N°4121, Sport N°11 à Yverdon-les-Bains
- Liste de quelques grandes entreprises « Waters »
- Promesse de vente et d'achat conditionnelle
- Note préliminaire avec croquis

Sous le lien ci-dessous vous trouverez les documents pré-cités en format pdf
<http://www.edu-schweiz.ch/cms/index.php?id=869>

L'affectation des locaux fera obligatoirement l'objet d'un autre préavis.

Lors de notre 2ème séance la commission a pu constater que les bâtiments sont spacieux et dans un bon état. Les possibilités sont multiples en vue des différentes études distribuées à tous les commissaires. Notamment une possibilité de faire de la géothermie. L'acquisition d'un tel bâtiment est unique dans la conjoncture actuelle. Si le déménagement des services STE et SEY se concrétise la ville pourra retirer bien plus des surfaces et volumes dès lors disponible dans la zone Gare-Lac. L'opération financière est bonne et des locations pourraient être économisées. De plus le terrain offre des possibilités d'extension très intéressantes.

Voeux de la commission.

D'après les années de construction nous rendons attentif la municipalité que la présence d'amiant n'est pas à exclure.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, votre commission, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1, 2 et 3 tel que présentés par la Municipalité.

Votre rapporteur
Jérôme Wulliamoz



Le 6 septembre 2008